

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2013

PROTECTION DU SECRET DES SOURCES DES JOURNALISTES - (N° 1127)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC49

présenté par
M. Pouzol, rapporteur

ARTICLE 2

À l'alinéa 7, après les mots :

"sur sa personne",

insérer les mots :

", sur les archives de son enquête"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence de celui déposé au II de l'article premier